



*Reconnue d'utilité publique
par décret du 13 mai 1998.*

« nos amis les aliments de nos saisons »

Cette année encore de nombreux participants à notre jeu-concours, qu'il a fallu départager lors de la réunion du jury en avril, ont été récompensés le 21 mai au Palais des Congrès de Versailles lors de la remise des prix.

Retrouvez le palmarès et les souvenirs de cette soirée sur notre site :

<https://www.yvelines-environnement.org/nos-amis-les-aliments-de-nos-saisons/>



LAURIERS. Concours Yvelines environnement 2019 : le palmarès

Plus de 900 enfants ont participé cette année au concours lancé par Yvelines environnement sur le thème « Nos amis les aliments de nos saisons ».

Cette année encore, le concours lancé par Yvelines environnement auprès des jeunes yvelinois a rencontré un beau succès.

Plus de 900 enfants ont pris part à cette compétition visant à leur faire réaliser, sur un support de leur choix, une création en relation avec le thème « Nos amis les aliments de nos saisons ».

Ecoles, collèges, centres de loisirs, accueils périscolaires mais aussi candidats individuels se sont mobilisés pendant plusieurs mois avant de soumettre leurs travaux au jury qui a dévoilé le palmarès mardi 21 mai au Palais des congrès de Versailles.

Credo en faveur de l'environnement

La cérémonie a permis à Christine-Françoise Jeanneret, présidente d'Yvelines environnement, de remercier tous les participants et de renouveler son credo en faveur de l'environnement : « L'intérêt pédagogique et scientifique de ce cycle d'éducation à l'environnement permet véritablement de responsabiliser



Quelques-uns des lauréats du concours 2019 (de gauche à droite et de haut en bas) : l'association EIAPIC Accompagnement scolaire du centre de vie sociale Aimé-Césaire de Mantes-la-Jolie ; le CLAE Bel Air de Rambouillet ; l'atelier de quartier La Louvière à Rambouillet ; l'ALSH Arc-en-Ciel de Neauphle-le-Château.

les jeunes à ce que représentent le développement durable et la préservation

des sites naturels. » Comme l'année dernière, tous les travaux remis dans le

cadre du concours pourront être admirés à la Bergerie nationale de Rambouillet où ils

seront exposés du 1^{er} juin au 1^{er} septembre.

■ Plus de photos et le palmarès complet du concours sur notre site : www.78actu.fr



78 JEU-CONCOURS D'YVELINES ENVIRONNEMENT

LA NATURE SE DESSINE

De jeunes artistes à la main verte.

Plusieurs centaines d'enfants ont participé au grand jeu-concours organisé par l'association Yvelines Environnement, du 10 janvier au 13 avril dernier, dont la remise des prix a été organisée hier, au Palais des congrès de Versailles (78). Pour participer à ce concours réservé aux jeunes Yvelinois âgés de 5 à 15 ans, ces derniers ont dû envoyer une grille de mots croisés parfaitement remplie, assortie d'un dessin en rapport avec un sujet prédéfini. Cette année, ils se sont montrés particulièrement inspirés par le thème « Nos amis les aliments de nos saisons », selon la présidente de l'association.

Uniquement des gagnants

« Nous avons eu beaucoup plus de retours que les années précédentes », s'est en effet réjouie Christine-Françoise Jeanneret, qui a assuré que les productions reçues étaient « remarquables ». Plus de 900 jeunes – dont les œuvres ont été présentées au Palais des congrès – ont ainsi été récompensés pour leur participation. Ils ont notam-



Près d'un millier d'enfants ont participé, seul, en groupe ou avec leur classe.

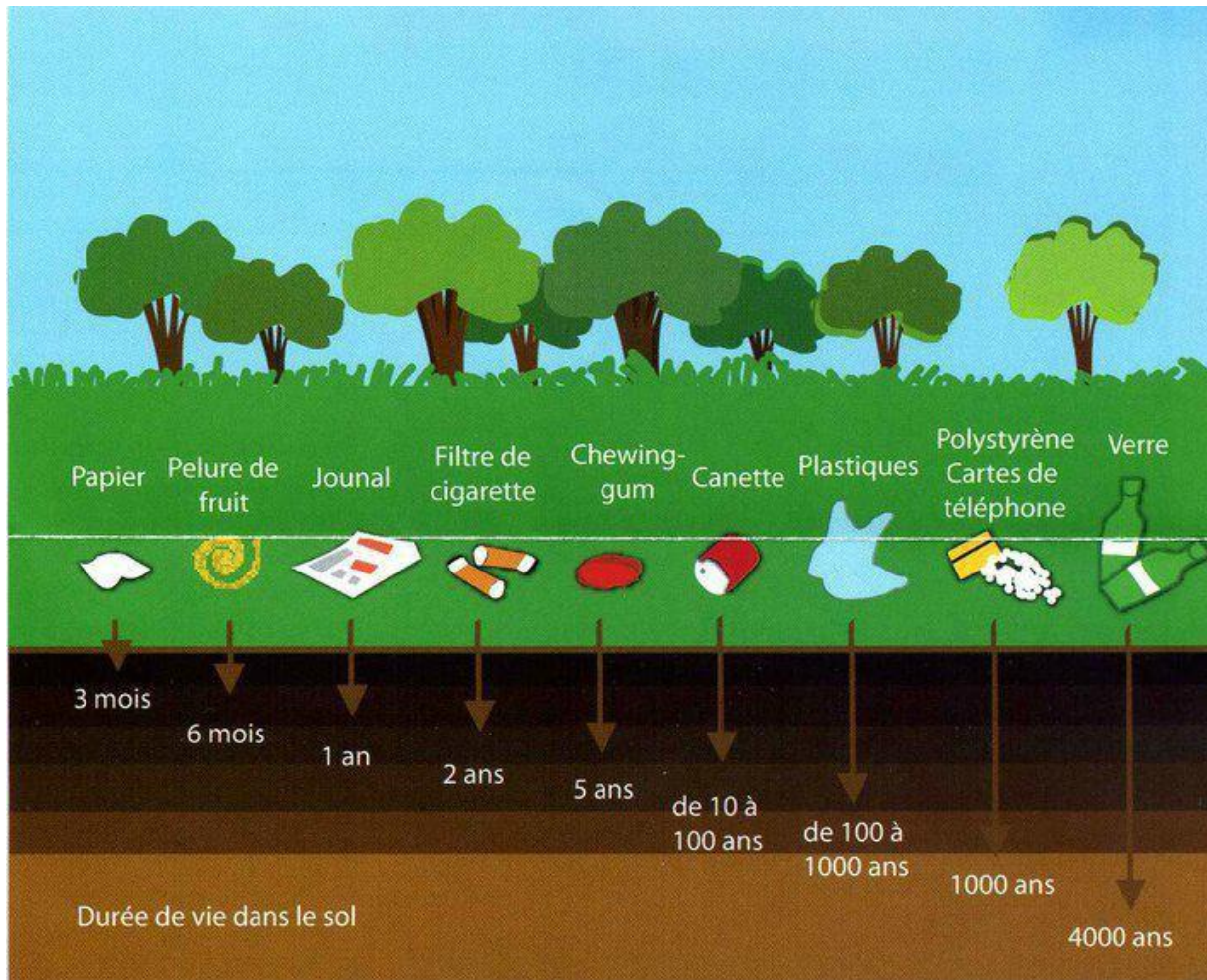
© YVELINES ENVIRONNEMENT

ment remporté des invitations pour se rendre – avec l'école ou en famille – à la Serre aux papillons de Queue-lez-Yvelines (78), à l'École de la campagne et de la forêt de Marly-le-Roi (78) ou encore à l'arboretum de Chévreloup à

Rocquencourt (78). Les plus talentueux d'entre eux ont même pu repartir avec un magnifique trophée en bois. Par ailleurs, toutes les œuvres seront exposées du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, à la Bergerie nationale de Rambouillet (78). ■



Durée de vie des déchets dans le sol



Enquête Publique Unique

préalable au projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) **Satory Ouest**

Depuis de nombreuses années le plateau de Satory a été l'objet de multiples projets d'expansion à coté ou à la place des activités militaires installées sur le plateau bien avant 1900.

Dans le cadre de l'OIN Paris Saclay un projet nouveau est lancé depuis 2014 qui vise, sur la partie Ouest du plateau, à installer des activités économiques et des logements. Un dispositif de ZAC est en préparation par l'Etablissement d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) pour conduire ces opérations.

La zone est très enclavée et ses relations avec le voisinage sont un élément majeur à bien cerner avant de lancer de nouveaux projets. Par ailleurs le plateau n'est pas désertique puisqu'il abrite déjà de nombreuses activités civiles et militaires.

En janvier 2019 : le Préfet des Yvelines a signé un **arrêté** pour créer la ZAC Satory Ouest.

En mai 2019 : un **état des lieux** a été effectué et des questions ont été posées avant l'ouverture de l'enquête publique sur la DUP Satory Ouest.

En juin-juillet 2019 : c'est le temps de **l'enquête publique** sur la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLU de Versailles.

Pour retrouver l'analyse du dossier effectuée par notre association membre SAVE cliquez sur ce lien : <https://www.yvelines-environnement.org/zac-de-satory-ouest/>



Une Zone Agricole Protégée à Montesson

La **Commission Départementale d'Orientation Agricole** a émis un avis favorable au classement en Zone Agricole Protégée d'une partie des espaces agricoles des communes de Montesson, Sartrouville et Carrières sur Seine, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine.

Une partie seulement car, et c'est un phénomène récurrent, quand des élus ou l'administration proposent un *classement de protection de zones agricoles, naturelles et forestières*, il s'agit du reste après les réserves foncières pour des projets indéfinis mais au cas où !!!!!

La CDOA a demandé que soient rattachées à la ZAP sous un délai de 5 ans les parcelles agricoles hors périmètre non impactées par un projet d'urbanisation fiable et réaliste. Cette nouvelle intégration devrait permettre aux agriculteurs concernés de continuer à exercer leurs activités en zones périurbaines. Ils ont besoin de sérénité pour travailler et surtout de pérennité pour s'investir dans le futur (amendement, irrigation et matériels).

Un document intéressant proposé par l'IAU-IDF sur des cartes 1949-2018 montre que la **ZAP 2019** est un confetti du reste de la ceinture verte qui alimentait Paris en circuit cours opérationnels en 1949 !

<https://geoweb.iau-idf.fr/portal/apps/StorytellingSwipe/index.html?appid=b425edbb08444fbf8ef1eb3e311f301a>



COLLINE LA REVANCHE

Contestation des projets pharaoniques

Par Claude STASSINET

De grandes réserves sont formulées sur les différents projets proposés dans le cadre des épreuves de VTT des JO 2024 sur la colline d'Elancourt (La Revanche)

Un précédent projet de skidôme a été largement combattu par les associations locales pour des raisons à la fois écologiques, environnementales mais également économiques. Par ailleurs le PLUi ne donnait pas possibilité immédiate d'entreprendre de construction, il fallait donc corriger les textes pour rendre la chose possible.

Les propositions faites par les associations étaient alors pour la colline :

- *Un nettoyage de toute forme de pollution de surface. Recherche des zones les plus à risques. Pour extraction et traitement des produits dangereux enterrés.*
- *Une éradication des plantes invasives (Renouée du Japon...) par un procédé non polluant (voie mécanique, manuelle ou animale, chèvres...)*
- *Une mise en valeur humaine avec des tracés de chemins entretenus. Préservation de zones impénétrables de type Natura 2000, faune et flore protégées.*
- *Une surveillance du non dépôts sauvages d'ordures avec réelle sanction des contrevenants, sous la forme d'une mise à l'épreuve par nettoyage.*
- *La stricte application actuelle de non circulation d'engins à moteur.*
- *Des tracés plus spécifiques et entretenus pour nos amis cyclistes sportifs.*
- *Proposition d'itinéraires de promenades aux saint-quentinois, avec la volonté d'initier les plus jeunes à une prise de conscience de la beauté de cette région. (Classes vertes et découverte de la faune et de la flore.)*
- *La mise en valeur du patrimoine des sentes du village avec sa connexion évidente vers la colline, sente des Gâtines, sente de la Cavée, sente des Tartriaux, sente du Camp, chemin de la Julienne.... Le maillage que nos anciens avaient créé est fantastique et devrait permettre de découvrir un aspect méconnu de ce fond de vallée que représente l'Elancourt historique.*
- *La mise en place de tables d'orientation pour une bonne lecture à 360° depuis le sommet de l'Île de France.*

Mais ce projet a été suspendu en novembre 2014.

.../...



COLLINE LA REVANCHE

A ce jour, après aménagement du PLUi, la possibilité de construction est donnée sur la zone concernée. Cette manipulation ne prend pas en considération la **nature réelle de la colline** (cf. <http://amisdelarevanche.zonelibre.info>). La partie de la zone sommitale déclarée constructible, entraîne de ce fait une nécessité de viabilisation forte, et constitue dans le sens proposé aux différents promoteurs une privatisation de fait du **sommet de l'île de France**, espace public.

Par ailleurs dans le PLUi des chapitres sont consacrés à la « trame verte et bleue », qui doit permettre un respect effectif de l'environnement.

La question se pose, dans un contexte de transition écologique, dérèglement climatique et ce, sans consultation de la population, peut-on envisager de tels projets ?... sous les aspects suivants :

- **Ecologique**, avec un irrespect patent de la donnée environnementale, mouvements de terre, destruction d'espaces boisés. Oubli total de la nature profonde de cette colline, mais aussi de ne pas appliquer les règles définies dans le PLUi.
- **Appropriation du sommet Ile de France** à des fins commerciales, sans avoir un recul suffisant sur les nuisances induites. Voire zone permettant une circulation sans contrôle (actuellement les arrêtés ne sont pas respectés, motos...)
- **Economique**, budget envisagé de l'ordre de 6Millions d'euros. Irrecevable dans un contexte tendu mis en évidence depuis des mois par les « gilets jaunes ». Pour exemple la piscine du secteur n'est toujours pas remise en état, alors que la mortalité par noyade augmente du fait du non apprentissage des enfants..... A qui la responsabilité...
- De **déni effectif de démocratie**, pas de consultation des populations directement concernées. Ce n'est pas forcément à l'ensemble de la région de donner son avis mais aux riverains. Et de consulter ceux qui vivront avec cette réalisation devant les yeux et en subiront les effets. Aucune information sur une quelconque étude d'impact... La matérialisation pour nos décideurs d'un rêve de vitrine technologique est en total décalage par rapport à un espace déclaré zone nature.

Les parties prenantes officielles auto déclarées à ce projet ne doivent pas rester seules décisionnaires. Les avis contradictoires doivent pouvoir apporter leur part de réflexion sur le sujet et être enfin écoutés. Il est juste temps d'arrêter ce processus qui souhaite profiter de l'opportunité des JO 2024 pour imposer **un projet en contradiction avec les orientations actuelles de remise en question des choix destructeurs de nature et consommateurs inutiles de ressources.**



Patrimoine en danger, Sauvons nos plus beaux paysages français

Par la SPPEF

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE

« Le point commun entre le Mont-Saint-Michel, la Dune du Pilat, les Gorges de l'Ardèche, le massif du Mont-Blanc, les bois de Boulogne et de Vincennes, le Val de Loire, le canal du Midi, la plaine de Versailles ou les calanques de Marseille ?

Ce sont quelques-uns des 2700 sites classés de France qu'un décret du Gouvernement risque de mettre en grave danger !

Si nous ne faisons rien avant le 10 juin, fin de la consultation publique sur le décret, tout pourrait un jour être compromis : les ballades en famille dans un calme absolu, les moments au Mont-Saint-Michel dans un site paradisiaque, les calanques de Marseille refuge de la biodiversité. Bref, la perte d'un legs précieux reçu des générations passées.

En effet, depuis plus d'un siècle, une politique nationale des sites classés a permis la protection et la transmission de nos paysages remarquables, patrimoine exceptionnel couvrant aujourd'hui seulement 2% de notre territoire.

Bien commun de toute la Nation, reconnus pour nombre d'entre eux par l'UNESCO, ces paysages contribuent à l'image, à l'attractivité et à la renommée internationale de la France. En outre, les sites classés, en permettant un contrôle des projets d'aménagement, contribuent de façon notable à lutter contre l'artificialisation des sols, à la protection et à la reconquête de la biodiversité et notamment à la préservation des habitats et des espèces en zone « Natura 2000 ».

Ces sites, victimes de leur grande qualité, sont soumis à une forte pression urbaine, au développement des équipements touristiques et de loisirs, aux projets des promoteurs... Afin de résister à cette pression croissante, ils bénéficient aujourd'hui du contrôle direct du ministre de l'Écologie, aidé par un bureau des Sites, des inspecteurs des sites et les Architectes des bâtiments de France.

.../...



Patrimoine en danger, Sauvons nos plus beaux paysages français

Par la SPPEF

.../...

« Sous couvert de simplification et de proximité, le Gouvernement entend mettre fin de manière précipitée à cette politique nationale en confiant aux seuls préfets de départements l'ensemble du dispositif d'autorisation de travaux (permis de construire et permis d'aménager notamment). Pourtant, si la construction peut dynamiser nos territoires, c'est à la condition de respecter les principes du développement durable et certainement pas en dégradant nos joyaux paysagers. La décision ministérielle, après instruction locale, est en réalité la seule garante d'un arbitrage équitable entre les enjeux locaux et nationaux, entre l'intérêt général et les intérêts particuliers.

A l'heure où le Gouvernement annonce des mesures pour la biodiversité, il prépare ainsi un projet menaçant son habitat privilégié... Imaginez, si ce projet de décret était adopté, de sublimes sites classés, comme les Calanques de Marseille, victimes du développement urbain ou le massif du Mont-Blanc dénaturé par des retenues d'eau produisant de la neige artificielle...

En tant que citoyens et citoyennes, nous ne devons pas rester les bras croisés, il faut nous mobiliser avant le 10 juin. N'abandonnons pas nos paysages remarquables à des préfets changeants, peu formés dans cette matière et tentés par un développement économique et touristique à courte vue.

Ensemble, demandons le rejet de ce projet de décret et le maintien du contrôle des sites classés, bien commun de la Nation, par le plus haut niveau de l'État. »

Pétition soutenue par :

- l'Association des inspecteurs des sites (AIS)
- Sites & Monuments (SPPEF)
- l'Association *Yvelines Environnement*

Lien vers le site de la SPPEF :

<https://www.sppef.fr/2019/04/26/petition-patrimoine-en-danger-sauvons-nos-plus-beaux-paysages-francais/>



Un exemple des effets pervers des dérèglements climatiques

Par Gérard GROLLEAU

Dans le numéro précédent des « Brèves », j'ai raconté le début de l'histoire d'un mâle **d'Hirondelle rustique** arrivé précocement sur site de nidification le 6 mars 2019, soit près de 3 semaines en avance sur les dates classiques pour l'Île de France. Cet oiseau, malgré de mauvaises conditions climatiques, est resté sur son site, appelant sans cesse une femelle. Finalement, cette dernière est arrivée le 19 mars, précocement elle aussi.

Le couple s'est rapidement formé et s'est mis à aménager le nid traditionnel. Malheureusement, les conditions climatiques ont été durablement mauvaises, avec une température moyenne journalière pour le mois d'avril de 10°6 seulement dans notre région, température très défavorable pour les éclosions d'insectes volants, avec des matins franchement froids, d'où un manque de nourriture pour ces oiseaux strictement insectivores.

Et il est arrivé ce qui était à craindre : le mâle a été trouvé mort sur le nid le 14 avril ; il n'était pas bagué, contrairement à mon attente (tous les jeunes et leurs parents sont bagués depuis des années), d'où l'inconnu sur ses origines, sans doute géographiquement proches malgré tout.

La femelle, malgré cette disparition, a continué à s'occuper du nid, pondant un œuf le 21 avril et un second le 22. Le processus physiologique était enclenché, d'où ce début de ponte. Mais cet effort, ajouté au manque de nourriture, a eu raison d'elle et elle a été trouvée morte sur ses 2 œufs le 28 avril. Cet individu était bagué (par moi-même) depuis le 17 mai 2017 comme femelle nicheuse de plus d'un an, donc née au moins en 2016, et avait été contrôlée, toujours nicheuse au même endroit, le 18 mai 2018.

En fait, ces deux hirondelles sont mortes de faim, par manque d'insectes volants, combiné à l'investissement physiologique dans la reproduction, très consommateur d'énergie, donc de calories. Comme quoi, le beau temps chaud précoce (février) peut engendrer **des catastrophes dans la faune aviaire**, lorsqu'il est suivi de périodes froides prolongées.

Mais environ 2 semaines plus tard, 3 nouvelles Hirondelles ont investi le site, avec des poursuites bruyantes et des bagarres, puis un 4^{ème} individu est arrivé et finalement 2 couples se sont formés, l'un conservant le nid « traditionnel » et le second s'installant au-dessus d'un compteur. Chacun des couples a produit 4 œufs et 4 poussins sont nés le 12 juin pour l'un et 4 le 15 juin pour le second. Ces premières couvées ont un mois de retard sur celles d'une année classique et ces couples n'auront probablement pas le temps de mener à bien une seconde couvée, phénomène défavorable au maintien d'une population chez une espèce à la durée moyenne de vie des individus relativement courte : 5 ans.

Je tiens à remercier les propriétaires du pavillon où nichent ces hirondelles, pour le suivi attentif et précis qu'ils font de leurs « locataires », me fournissant des données précieuses.



Eau et Biodiversité

Projet d'arrêté fixant les quotas départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2019-2022.

Du fait de la prédation du grand cormoran sur les poissons élevés dans les piscicultures et en eaux libres, sur certaines populations de poissons protégés, des dérogations à la protection stricte de l'oiseau sur le territoire français sont possibles. Ce projet d'arrêté vise à renouveler l'arrêté du 8 septembre 2016, fixant les quotas départementaux autorisés pour les prélèvements de grands cormorans.

=> Lien vers le site de la consultation publique =>

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2010



« Infos Asso »

L'Assemblée Générale Annuelle
d'Yvelines Environnement
a eu lieu le **samedi 15 juin 2019**
au **Potager du Roi** :

<https://www.yvelines-environnement.org/ag-2019-rm-2018/>

Juillet-Août :

Exposition des œuvres primées à notre jeu-concours
« nos amis les aliments de nos saisons »
à la **Bergerie nationale** de Rambouillet.

Retrouvez toute notre actualité sur
<https://www.yvelines-environnement.org/>

Bel été ☺

